

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 15 juin 2020

Levée des restrictions de circulation aux frontières intérieures européennes

L'évolution favorable de la situation sanitaire en France et en Europe a conduit la France, conformément aux recommandations émises par la Commission européenne, à lever, aujourd'hui, l'ensemble des restrictions de circulation à ses frontières intérieures européennes (terrestres, aériennes et maritimes), mises en place en mars pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Des régimes particuliers sont temporairement maintenus à l'égard de l'Espagne et du Royaume-Uni, en vertu du principe de réciprocité.

Aussi, pour ce qui concerne les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, **les points de passage frontaliers avec la Suisse sont désormais ouverts à tous**, sans aucune restrictions liées à la lutte contre le COVID-19. Par conséquent, les voyageurs n'auront donc plus d'attestation de déplacement international à produire.

Il est rappelé enfin que la France a maintenu le rétablissement des contrôles à ses frontières intérieures jusqu'au 31 octobre prochain ; des contrôles migratoires et sécuritaires vont donc continuer à y être opérés.

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**